



# DOSSIER

15, 16 et 17 OCTOBRE 2025

# de PRESSE SESSION



© Jérôme Sevrette



COMMUNIQUÉ DE PRESSE p. 3



UN PLAN RÉGIONAL « POLLINISATION » p. 4



HABITAT ET ÉCONOMIE : UNE STRUCTURE DE PORTAGE FONCIER «LONG TERME» p. 5



FEUILLE DE ROUTE FRET ET LOGISTIQUE AVEC L'ÉTAT p. 6

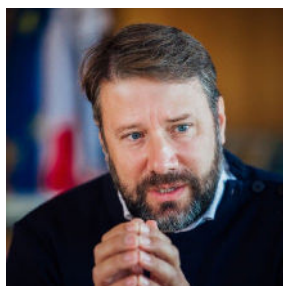


BIEN VIVRE : UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE SANTÉ SUR 2025-2029 p. 7



UNE NOUVELLE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE À GUISSÉNY p. 8

« Si le contexte budgétaire est de plus en plus contraint, les comptes de la Région sont solides et les investissements maintenus dans le temps. Et nous pouvons être fiers, en Bretagne, que notre économie se porte mieux qu'ailleurs. Ce sera donc une session pour évoquer l'avenir, les mobilités,



© Yannick Billoux

les transitions, le logement et la santé. Nos priorités sont claires et notre cap affirmé : une Bretagne qui avance, responsable, durable et confiante ».

**Loïc Chesnais-Girard,**  
Président de la Région Bretagne





# COMMUNIQUÉ de PRESSE



SESSION  
DU CONSEIL RÉGIONAL  
15, 16 et 17 OCTOBRE 2025

## Tenir le cap, bâtir l'avenir Malgré les incertitudes, **la Région Bretagne agit**

À l'heure où la France traverse une période politique et budgétaire confuse, la Bretagne continue, elle, d'avancer.

La Région maintient le cap, fidèle à ce que les Bretonnes et les Bretons attendent d'elle : des services publics et une intervention concrète, quotidienne, au bénéfice de tous les territoires et de leurs habitants. Les collectivités – et la Région Bretagne, en premier lieu – poursuivent leurs actions en s'appuyant sur des finances contraintes mais solides, des priorités claires et une direction assumée.

La Bretagne est prête à aller plus loin et à ouvrir un nouveau chapitre de la décentralisation. C'est le message qu'a de nouveau porté le Président Loïg Chesnais-Girard lors de la prochaine session plénière, dans la continuité des échanges du groupe de travail sur l'autonomie conduit par Michaël Quernez, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Cette session a également été placée sous le signe des transitions écologiques et de leur nécessaire accélération, un enjeu que la Région assume pleinement et dont elle fait une priorité d'action.

### **UN PLAN RÉGIONAL « POLLINISATION »**

À travers ses compétences (agriculture, aménagement, biodiversité, formation), la Région agit concrètement pour aider à enrayer le déclin des insectes pollinisateurs. Ces sentinelles du vivant sont indispensables à nos équilibres naturels comme à notre agriculture. En Bretagne, près de 4 000 apiculteurs s'engagent déjà au quotidien ; la Région sera à leurs côtés. Avec ce nouveau plan régional "pollinisation", ce sont 45 engagements forts qui marquent notre volonté d'agir, ici et maintenant, pour préserver la vie et la richesse de nos territoires.

### **HABITAT ET ÉCONOMIE : UNE STRUCTURE DE PORTAGE FONCIER « LONG TERME »**

Attractive, la Bretagne est l'une des régions françaises qui a consommé le

plus de foncier ces 10 dernières années. Pour aller vers davantage de sobriété et éviter la spéculation, la Région s'engage à créer début 2026, en lien avec SemBreizh, l'EPFB et la Banque des territoires, une structure de portage foncier sur le long terme. Il s'agit d'une première en France sur un périmètre aussi large.

### **UNE FEUILLE DE ROUTE FRET ET LOGISTIQUE**

Pour s'assurer un avenir durable, la Bretagne doit décarboner les transports de voyageurs mais aussi ceux des marchandises. Pour cela, la Région et l'État ont élaboré avec tous les acteurs bretons (entreprises, intercommunalités...) une « feuille de route régionale sur la mobilité des biens et des marchandises », qui fixe des orientations mais aussi des réalisations, dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER), l'objectif étant de

rester un territoire connecté et attractif, en matière de fret et logistique, aussi !

### **BIEN-VIVRE : FEUILLE DE ROUTE**

Bien vivre en Bretagne, c'est aussi se préoccuper de la santé de tous ses habitants, quel que soit leur cadre de vie, rural ou urbain. Cette priorité se traduit par une nouvelle feuille de route en la matière pour la période 2025-2029. La Région Bretagne dispose de nombreuses compétences pour agir sur la santé des Bretons et des Bretonnes, bien qu'elle n'ait pas de responsabilité en termes d'organisation des soins. Elle investit dans la formation des futurs professionnels (infirmiers, aides-soignants, aides à la personne...), accompagne les projets locaux de maisons de santé, soutient les entreprises du secteur et agit en faveur la protection de l'environnement.

### **ET AUSSI :**

le classement d'une nouvelle réserve naturelle régionale – la 10<sup>e</sup> en Bretagne, les marais – dunes et baies de Guissény ou la création d'un opérateur public breton d'aide au financement des travaux de rénovation énergétique.

#### **L'AGRICULTURE BAS CARBONE VU PAR LE HAUT CONSEIL BRETON POUR LE CLIMAT**

Jeudi à 10 h 30, Anne-Marie Tréguier et Vincent Dubreuil, les deux co-Présidents du Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC) viendront présenter aux élus leur rapport annuel sur l'agriculture bas carbone ainsi que le bilan d'activités des 3 premières années d'existence de cette instance, voulue par la Région.



# Un plan régional en faveur **des pollinisateurs**

**À travers ses compétences (patrimoine naturel, agriculture, gestion des Canaux, aménagement du territoire, commande publique, formation...), la Région Bretagne, qui compte environ 4 000 apiculteurs sur son territoire, intervenait déjà pour protéger les insectes pollinisateurs, aujourd'hui menacés. Ce nouveau plan, présenté en session, traduit la volonté politique d'aller plus loin et de prendre de nouveaux engagements.**

Depuis plusieurs décennies, les données scientifiques convergent vers un constat inquiétant : les insectes pollinisateurs, sauvages et domestiques, sont en déclin rapide. En Europe, les populations connues d'abeilles ont chuté de 37 % de 1990 à 2017, celles de papillons de 31 %. La Bretagne, qui bénéficie d'une diversité remarquable, avec notamment la présence d'abeilles noires, n'est pas épargnée.

Consciente de l'urgence, la Région Bretagne se mobilise aux côtés de l'État, avec la mise en place d'un Plan régional pollinisateurs, co-construit avec une centaine d'acteurs bretons. Afin de prendre toute sa part, la Région propose ici sa propre feuille de route pour les cinq années à venir, comptant au total 45 engagements.



## **PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS ET SOUTENIR L'APICULTURE**

La Région mobilisera ses outils pour soutenir des projets de recherche-action sur les pratiques favorables aux pollinisateurs, en particulier dans les systèmes agricoles et les milieux à fort enjeu écologique. La collectivité accompagnera aussi la réalisation d'inventaires naturalistes et l'installation de ruches dans les espaces naturels régionaux, les canaux et les prairies bordant les aéroports qui lui appartiennent.

La Région encouragera aussi la restauration et la valorisation des trames vertes, bleues et noires qui maintiennent des corridors écologiques, offrant des ressources alimentaires et des sites de nidification aux insectes pollinisateurs.

Filière encore fragile en Bretagne, l'apiculture est confrontée à de multiples défis : importation peu contrôlée de miel d'origine étrangère, propagation de maladies, raréfaction des ressources florales, changement climatique. La Région entend appuyer le développement de la pratique professionnelle comme amateur et la professionnalisation des parcours de formation. Cela passera notamment par la création d'un dispositif d'appui à la formation des apiculteurs amateurs.

*“La sauvegarde des pollinisateurs est un impératif écologique. Avec ces engagements, la Région prend ses responsabilités”*

**RONAN PICHON,**  
Vice-président de la Région Bretagne à la Biodiversité,  
à la planification écologique et aux déchets



En France, environ 10 000 espèces d'insectes pollinisateurs sont recensées.  
© Fotolia - Hikrcn

## **DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE ET DES FORÊTS FAVORABLES AUX POLLINISATEURS**

La transition agroécologique est un levier pour enrayer le déclin des pollinisateurs. En Bretagne, ces insectes jouent d'ailleurs un rôle actif dans la résilience des systèmes agricoles et forestiers.

Dans le cadre des Contrats de Transition Agroécologique (CTAE), le label européen Bee Friendly, qui distingue les exploitations adoptant des pratiques respectueuses des pollinisateurs, incluant la limitation des pesticides, sera reconnu. Sur les produits phytosanitaires, la Région s'appuiera sur des espaces d'expérimentation « Territoires zéro phyto 2040 » pour accompagner le monde agricole. Le Plan breton pour l'Arbre, Breizh Bocage et Breizh Forêt Bois seront mobilisés pour permettre la plantation d'essences favorables aux pollinisateurs. La production de semences locales de ces mêmes arbres sera aussi encouragée.

## **SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS À LA FRAGILITÉ DES INSECTES**

Malgré leur rôle écologique central, les pollinisateurs demeurent méconnus du grand public. Dans les lycées, la renaturation des espaces verts et l'accompagnement des projets des élèves protégeant la biodiversité (potagers, ruches, éco-pâturages) continueront d'être encouragés. Les lycéens et les équipes des cantines seront par ailleurs incités à utiliser et consommer du miel breton.

La Région Bretagne s'engage à informer les réseaux professionnels dont elle assure l'animation (bassins versants, aménagement, urbanisme, tourisme) de même que ses propres agents. Elle agira aussi en direction du grand public, via des documents pédagogiques à l'attention de ses usagers dans les ports et aéroports, et le long des canaux.





# La Région s'engage pour la création d'une structure de portage foncier long terme

**Dans le cadre de sa stratégie de sobriété foncière, et conformément aux engagements pris dans sa feuille de route Habitat votée en décembre 2023, la Région annonce, lors de cette session, la création d'une structure de portage foncier de long terme. Cette décision découle d'un constat : le modèle d'aménagement du territoire breton doit être revu, afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques des territoires. Pour la Région, la question du foncier doit sortir de la logique spéculative.**

La Bretagne est confrontée à une double tension : une forte attractivité démographique, d'une part, et une consommation historique excessive d'espaces naturels, agricoles et forestiers, d'autre part. Elle est la deuxième région française la plus consommatrice de foncier sur la dernière décennie. Une situation qui menace la biodiversité, la souveraineté alimentaire et l'équilibre territorial. Face à ces constats, la Région agit et fait du foncier un enjeu politique central, en cohérence avec les objectifs de la loi Climat et Résilience. Un long travail de planification et de concertation – exemplaire au niveau national- a débouché sur la mise en œuvre du principe de Zéro artificialisation nette (ZAN), avec des objectifs et des critères clairs d'équité territoriale. La Région propose maintenant, avec ses partenaires, de se donner les moyens d'agir très concrètement.

## **SOBRIÉTÉ ET PÉRÉQUATION PLUTÔT QUE SPÉCULATION**

La création de cette structure de portage, sous forme de SAS, s'inscrit dans une logique de souveraineté foncière, pour permettre aux acteurs publics de Bretagne de reprendre la main sur les sols, de lutter contre la spéculation et de maîtriser les enjeux du développement économique.

Si l'Établissement public foncier de Bretagne (EPFB), créé en 2009, a montré son efficacité pour aider les collectivités dans les projets à horizon 7-10 ans, il ne permet pas toujours de porter des dossiers

### **LANCEMENT EFFECTIF DÉBUT 2026**

Le lancement opérationnel de la foncière interviendra au début de l'année 2026. SemBreizh, avec le soutien de la Région, y investira 10 M€ : 5 M€ dès cette année, et 5 M€ fin 2026 – début 2027. Les autres investisseurs sont l'EPF Bretagne et la Banque des Territoires.

À travers cet investissement, les partenaires portent une vision de l'aménagement fondée sur l'intérêt général, la solidarité territoriale et la résilience.

longs, complexes, ou de réguler la spéculation immobilière. C'est pourquoi cette future structure de portage foncier long terme, portée par la SemBreizh, l'EPFB et la Banque des Territoires, vise à :

- anticiper les besoins futurs en logements et en activités économiques ;
- préserver le foncier de la spéculation ;
- favoriser une péréquation régionale, en soutenant les territoires les plus fragiles ;
- stabiliser les prix du foncier et des loyers.

Il s'agit d'une première en France. Généralement, ce type de structure a la charge d'un foncier bien spécifique, sur un périmètre plus réduit.



*Rénover en centre bourg plutôt que de construire du neuf en périphérie, une opération qui peut s'avérer complexe et coûteuse pour les collectivités.*

© Fanch Galivel - Région Bretagne



## Relever le défi du fret et de la logistique

**Pour accompagner la compétitivité et la décarbonation des transports de marchandises, la Région Bretagne et l'État ont élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs bretons (filières économiques, entreprises, EPCI...) une « feuille de route régionale sur la mobilité des biens et des marchandises ». Fixant des orientations et des projets opérationnels, notamment financés dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER), ce document prévoit un plan d'actions à horizon 2028, tout en voyant bien au-delà : jusqu'en 2050 !**

Afin de relever les nombreux défis bretons en la matière, le Président de Région a délégué la gestion du fret et de la logistique à Loïc Hénaff. Ce dernier a souhaité élaborer une feuille de route sur la logistique, quand, dans le même temps, l'État s'employait à territorialiser la Stratégie nationale logistique. L'État et la Région ont alors décidé de s'engager dans une démarche commune, en y associant les EPCI et les acteurs économiques breton. Cette initiative a abouti à cette « Feuille de route de la mobilité des biens et des marchandises ». Territoire périphérique éloigné des grands axes de transport, la Bretagne est dotée d'un réseau routier de qualité, maillé et gratuit qui permet de réduire le différentiel de compétitivité du territoire. Le trafic ferroviaire de marchandises y est encore modeste et peu diversifié : 1,2 M de tonnes par an, soit une part modale de 1,4 % (loin de la moyenne nationale établie à 9 %), composé essentiellement de céréales pour l'alimentation animale. À ce titre, la feuille de route fixe l'objectif de multiplier par 6 la part modale du fret ferroviaire à horizon 2050.

### UNE FEUILLE DE ROUTE POUR 2028 ET 2050

Ce document définit des objectifs opérationnels d'ici 2028 et trace un cap à 10 ans, avec un horizon à... 2050 ! Il se veut évolutif et assorti d'un plan d'actions qui a vocation à s'adapter au contexte et aux engagements des parties



Locomotive de convoi de marchandises sur le site du groupe Le Gouessant à Saint-Gérard.  
© Région Bretagne

prenantes bretonnes. Fruit de plusieurs mois de concertation depuis la dernière conférence régionale logistique de novembre 2024, cette feuille de route s'articule autour de quatre orientations : la gouvernance & la connaissance, la compétitivité, la décarbonation et la territorialisation.

### UNE GOUVERNANCE ÉTAT-RÉGION ET UNE CONFÉRENCE DE LA LOGISTIQUE

La gouvernance se veut à la fois souple et pragmatique : d'une part, un co-pilotage resserré et solide de la feuille de route au niveau État-Région, d'autre part, un large collectif pour sa mise en œuvre, à travers la Conférence régionale de la logistique et l'appui de l'Observatoire régional des transports en Bretagne (ORTB). Cette conférence qui se tiendra une fois par an, pourra prendre acte des avancées ou proposer des ajustements. Un comité technique réunira, de son côté, deux à trois fois par an, pour assurer le suivi de la feuille de route.

### DÉCARBONER PAR TOUS LES MOYENS

Pour s'engager dans une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et permettre au secteur breton de muter, tous les leviers doivent être activés : sobriété et optimisation/mutualisation du remplissage, transport maritime dont vélique, report modal de la route vers le fer et la mer en raccordant de nouveau Brest et Lorient au réseau ferré, décarbonation des activités portuaires et du transport routier, à l'appui d'un mix-énergétique de carburants alternatifs, et en particulier d'électrification des camions.

### UN DÉPLOIEMENT EN ADÉQUATION AVEC LES TERRITOIRES

Cette feuille de route se déploie aussi en parfaite articulation avec les territoires de Bretagne et leurs spécificités, ruraux comme urbains, avec des complémentarités assumées et non subies. Elle intègre aussi les objectifs de sobriété foncière du SRADDET et de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN), avec l'obligation de consacrer des espaces au fret.

### DES INVESTISSEMENTS DE LA RÉGION DANS LES PORTS ET LE FERROVIAIRE

La Région va concentrer ses investissements sur les ports et le fret ferroviaire (64 M€ sont déjà fléchés dans le cadre du volet mobilités du CPER). Mais pas seulement : il est aussi prévu de mobiliser des dispositifs régionaux en matière d'économie, de formation professionnelle, d'environnement ou encore d'aménagement du territoire.

Pour réussir les transformations visées, les seuls leviers et moyens publics ne suffiront toutefois pas. C'est pourquoi cette feuille de route régionale implique la mobilisation et l'engagement de tous, collectivités, acteurs économiques, financeurs...



# La Région actrice à part entière de la santé

La Région Bretagne dispose de nombreux leviers pour agir sur la santé des Bretons et des Bretonnes, bien qu'elle n'ait pas de compétence sur l'organisation des soins. Elle en est même un acteur majeur sur son territoire en intervenant directement sur plus de 75 % des déterminants de santé, que ce soit en investissant dans la formation de futurs professionnels, l'accompagnement de projets locaux, le développement économique ou encore la protection de l'environnement. Afin de s'affirmer davantage dans ce domaine vital, la collectivité entend se doter d'une feuille de route en la matière pour les quatre ans à venir. Ce document-cadre doit lui permettre d'assumer un rôle politique accru, de formuler des propositions construites avec les territoires et de les porter avec force.

## LE POUVOIR DE DIRE

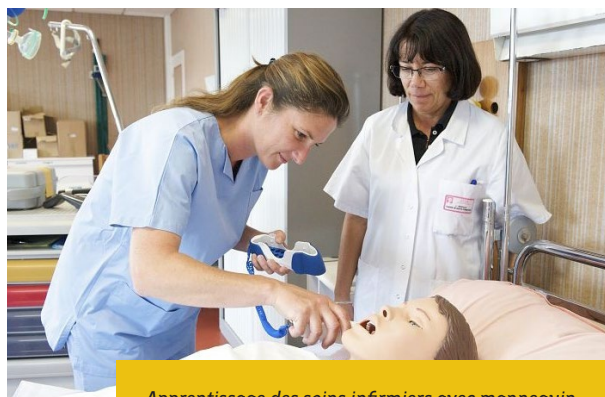
Il s'agit d'être le porte-voix de la Bretagne dans toute sa diversité, avec ses territoires, son inventivité, ses besoins et ses colères aussi. Cela demande une lecture claire et partagée des fragilités de notre système de santé, une mobilisation des leviers régionaux et, surtout, une volonté politique.

Les batailles sont là, bien concrètes, pour lutter contre les déserts médicaux, agir sur les causes sociales et environnementales de la santé, et reconnaître enfin le rôle essentiel des élus locaux, des soignants de première ligne et du tissu associatif qui fait tenir nos territoires.

Déterminée à peser de tout son poids, la Région se saisira de toutes ses représentations dans des instances officielles pour faire entendre sa voix et celle des territoires, notamment au sein du conseil d'administration de l'Agence Régionale de Santé (ARS), pour participer à la décision et permettre une politique publique d'organisation des soins efficiente parce que collée à la réalité. Si la Région n'a pas le pouvoir de faire en ce qui concerne l'organisation des soins, la collectivité a le pouvoir de dire.

## LE POUVOIR D'AGIR

La Région dispose de moyens lui permettant d'agir sur les déterminants de santé des habitants et d'intervenir en



Apprentissage des soins infirmiers avec mannequin.

© François Le Divenah

matière de prévention, en influant directement sur les conditions de vie quotidienne.

Depuis plus de vingt ans, elle porte une politique de santé volontariste, centrée sur la prévention auprès des jeunes, l'accès aux soins, la santé-environnement et l'observation en santé.

Aujourd'hui, la collectivité entend entretenir et amplifier cette dynamique en structurant davantage son action, autour de ses compétences et dans une approche globale.

Dans le cadre de cette feuille de route seront mises en place ou poursuivies les actions suivantes :

- protection de l'environnement, sensibilisation et éducation à la nature,
- soutien à la recherche et l'innovation en santé,
- Bien-manger dans les lycées,
- financement des formations paramédicales,
- appui des collectivités dans l'accueil des futurs médecins,
- développement du sport et/ou réduction de la sédentarité,

## UN TRAVAIL ISSU

### D'UNE VASTE CONCERTATION

L'élaboration de cette feuille de route « santé » est le résultat d'une large concertation qui a duré 18 mois et réuni plus de 150 acteurs bretons à travers des sessions de travail, un appel aux contributions volontaires, des réunions avec diverses

institutions...

Cette démarche collaborative a permis de structurer ce document autour de 2 priorités : le rôle politique de la Région et son action en faveur de la santé et du bien-être. Son déploiement, prévu de 2025 à 2029, s'appuiera sur les services de la Région, des instances partenariales et des espaces de dialogue avec l'ARS et les acteurs de terrain. Dans un contexte budgétaire contraint, la collectivité maintiendra son engagement financier dédié à la santé, enjeu prioritaire pour bien vivre en Bretagne.



*“La Région ne se positionne pas comme un simple rouage d'un système complexe mais s'affirme comme un acteur engagé.”*

DELPHINE ALEXANDRE,

Vice-présidente de la Région à l'eau & à la santé





# Une nouvelle **réserve naturelle régionale**

**Et de 10 ! La Région Bretagne propose de créer la dixième réserve naturelle régionale (RNR), cette fois dans le Nord Finistère, à une trentaine de kilomètres de Brest.**

D'une surface de 608 hectares (223 sur terre et 385 en mer), la réserve naturelle « Marais, dunes et baies de Guissény » s'étendra sur les communes de Guissény, donc, mais aussi de Plouguerneau et de Kerlouan. Ce site naturel d'exception, entre estrans et îlots, marais, prairies humides et cordon dunaire, abrite une importante diversité floristique et faunistique, en particulier ornithologique, avec 83 espèces nicheuses et 121 espèces hivernantes. Le statut de réserve naturelle régionale garantira un encadrement des usages sur les lieux, afin de préserver les populations végétales, animales et leurs habitats naturels. La commune de Guissény, porteuse du projet, sera l'autorité gestionnaire de la réserve, dont les instances seront mutualisées avec celles de la zone Natura 2000 préexistante. Le classement du site en réserve naturelle régionale sera officialisé le 19 décembre prochain, pour une durée de 10 ans.



*Marais, dunes et landes entre Plouguerneau, Guissény et Kerlouan*

© ErwanLeCornec\_Geos-AEL

## LES 9 AUTRES RNR DE BRETAGNE

le Sillon de Talbert (22), le Marais de Sougeal (35), l'Étang du Pont de Fer (56-44), les Landes et marais de Glomel (22), les landes et tourbières du Cragou et du Vergam (29), les étangs du Petit et du Grand Loc'h (56), les landes de Monteneuf (56), les sites géologiques de la presqu'île de Crozon (29), les landes, prairies et étangs de Plounérin (29).

## ACCUEIL DE L'AMBASSADEUR D'UKRAINE

Avant d'aborder les différents dossiers de session, le président de Région aura l'honneur d'accueillir, mercredi 15 octobre à 14h, **Vadim Omelchenko, ambassadeur d'Ukraine**, dont la visite avait initialement été prévue en juin dernier. L'occasion de réaffirmer le soutien indéfectible de la Région au peuple ukrainien. En cette terrible période, les Ukrainiens et Ukrainiennes sont très sensibles aux manifestations d'amitié et de solidarité des régions européennes qui défendent la démocratie et les libertés. M. Omelchenko prépare également le temps de la reconstruction avec la volonté de créer des liens avec les entreprises et les universités dans les territoires où il se déplace. La Bretagne l'accompagnera en ce sens.



**SERVICE PRESSE**

02 99 27 13 54 | [presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)

Odile Bruley - 06 76 87 49 57 | Sylvain Le Duigou - 06 42 32 13 57 | Aymery Bot - 07 50 12 41 30 | Sébastien Jédor - 06 22 49 94 69